

Phytoweb : mode d'emploi

Comité régional PHYTO

CORDER asbl Croix du Sud 2, boîte L7.05.03 1348 Louvain-la-Neuve Tél: 010/47 37 54 <u>www.crphyto.be</u> crphyto@uclouvain.be





Table des matières



Les types de recherches	4.
Recherche sur base du produit	5.
Recherche sur base de la substance active	12.
Recherche sur base du couple culture/ravageur	22.
Un produit est-il encore agréé ?	28.
Consulter agréations retirées	30.





Pour accéder au site :

- <u>www.fytoweb.fgov.be</u>
- www.phytoweb.fgov.be
- <u>www.phytoweb.be</u>

Sélectionner la langue : NL FR DE EN



www.phytoweb.be



Vous êtes sur la page d'accueil

PHYTOWEB Produits Phytopharmaceutiques et Engrais	Reche	rcher
Accueil Produits phytopharmaceutiques	Phytolicence Engrais Plan de réduction	Contact
Phytoprotection: consulter	Phytoprotection pour	Phytoprotection pour les
autorisations	l'industrie	utilisateurs
Consultez les données des produits	Informations sur des produits	Informations sur l'usage des
pharmaceutiques autorisés.	phytopharmaceutiques, la	produits phytopharmaceutiques
Cherchez sur le nom, le numéro	procédure d'autorisation et les	pour les utilisateurs professionnels
d'autorisation, l'usage, l'ennemi	exigences de données	et jardiniers
Phytolicence	Engrais	Plan de réduction
Certificat obligatoire pour les	Informations sur l'usage et	Un plan fédéral pour la réduction
utilisateurs professionnels,	l'autorisation	de l'usage de produits
distributeurs et conseillers de	d'engrais, amendements du sol	phytopharmaceutique et
produits phytopharmaceutiques	et boues d'épuration	de biocides







roduits Ph	ytopharmaceutiques et Engrais			
Accueil	Produite pirytopharmaceutiques	Phytolicence Engrais	Plan de réduction	Contact
	Consulter autorisations			
Phvto	Procedure diautorisation	Phytoprotection	pour	Phytopro
autor	Usage	l'industrie		utilisateu
	Législation			
Consul ⁻	Petites cultures	Informations sur des	produits	Information
pharma	Produits spécifiques	procédure d'autorisat	ion et les	pour les uti
Cherch d'autor	Recherche	exigences de donnée	5	et jardinier











PHYTOWER		NL FR DE EI	Ν	
Produits Phytopharmaceutiques et	t Engrais Recl	ercher C	2	
Accueil Produits phytophar	maceutiques Phytolicence Engrais Plan de réductio	n Contact		2 Cae da figura.
Accueil > Produits phytopharmaceu	utiques > Consulter autorisations de produits phytopharmaceutiques			z Cas de lígure.
Consulter autorisations	Consulter autorisations de	produits		 Vous ne connaissez
Procédure d'autorisation	phycopharmaccutiques			pas l'orthographe
Usage	Retour			exacte du produit
Législation	Chercher sur base du nom ou numéro c	u produit commercial		
Petites cultures	Produit commercial			 Vous connaissez
Produits spécifiques	Numéro d'autoriantian			l'orthographe
Recherche				exacte du produit
	Rechercher autorisations		:	



Vous ne connaissez pas l'orthographe exacte du produit









Cliquez sur le nom du produit souhaité pour obtenir l'ensemble des informations relatives à son utilisation

				NL FR DE EN
'HY IOWEB Produits Phytopharmaceutiques et Engrais			Rechero	ther Q
ouuits i	nytopharmaccutiques			
Accueil	Produits phytopha	rmaceutiques Phytolicence	Engrais Plan de réduction	Contact
Accueil >	 Produits phytopharmace 	eutiques > Consulter autorisation	s de produits phytopharmaceutiques	
Consu	ulter autorisations	Consulter au	utorisations de p	oroduits
Procé	dure d'autorisation	phytophan	accunques	
Usage		Retour		
Législ	lation	Produit commerci	al - <mark>l</mark> iste	
Petite	es cultures	ABCDEE		<u>PQRSIUVWXY</u>
Produ	uits spécifiques	Z		
Reche	erche	Produit commercial	Nun	néro d'autorisation / Permis de commerce parallèle
		AAKO CHLORTOLURON 500 S	<u>5C</u> 954	9P/B
		ABION-E	971	4P/B
		ABRINGO	101.	22P/B
		ACANTO	932	3P/B
		ACARAMIK	955	8P/B
		ACCENT	962	6P/B
		ACCURATE	955	1P/B
		ACROBAT EXTRA WG	873	0P/B
		ACTARA	991	6P/B
		ACTIROB B	866	5P/B
		ACTIROSE	896	4G/B
			103	51P/B
		ADELFO	100.	



Liste complète des produits agréés en Belgique



Vous obtenez l'ensemble des informations relatives à son utilisation

HYTOWEB	at Engrais	Recherc	her	NL FK DE
ouns Phytophannaceutiques (
ccueil Produits phytopha	rmaceutiques Phytolicence	Engrais Plan de réduction	Contact	
ccueil > Produits phytopharmace	eutiques > Consulter autorisations d	e produits phytopharmaceutiques		
	Consulter au	torisations de n	oroduits	
Consulter autorisations	nhytonharm	acentiques	nouuns	
Procédure d'autorisation	phycophann	accunques		
Usage	Retour			Imprimer PD
Législation	ACCURATE 📆			
Petites cultures	Numéro d'autorisation	9551P/B		
Produits spécifiques	Groupe cible	Usage Professionnel		
	Détenteur de l'autorisation	CHEMINOVA AGRO A/S		
Recherche	Composition	20 % METSULFURON-METHYL		
	Type de formulation	WG (Granulés à disperser dans	i'eau)	
	Etiquetage	Voir acte d'autorisation (annexe	e 2)	
	Nature	Herbicide		
	Autres mentions			
	- SP1: Ne pas polluer l'eau	avec le produit ou son emballag	e SPe3: Pour protég	er les organismes

- SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. - SPe3: Pour protèger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau (voir mesures anti-dérive). - SPo: Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec. - La dose agréée est la plus petite dose qui garantit la meilleure efficacité dans la plupart des situations. Elle peut être réduite, sous la responsabilité de l'utilisateur, par exemple dans les situations où le risque de dégâts est faible ou lors de l'utilisation de produits en mélange. La diminution de la dose appliquée n'autorise pas l'augmentation du nombre maximal d'applications, ni la réduction du délai avant récolte. - Le produit n'a pas d'effet inacceptable sur Aphidius rhopalosiphi, Typhlodromus pyri, Chrysoperla carnea, Aleochara bilineata et Poecilus cupreus. - Ne pas ajouter une huile minérale ou un surfactant en raison du risque de dégâts à la culture (diminution du rendement). Compléments à l'étiquetage CLP repris en annexe 2: - Co-formulants à mentionner sur l'étiquette: / - P280: Porter un équipement de protection des yeux. - P501: Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Remarque générale

Cliquez sur l'icone « PDF » afin d'obtenir l'acte d'agréation du produit









Vous connaissez l'orthographe exacte du produit







Vous connaissez l'orthographe exacte du produit



Vous obtenez l'ensemble des informations relatives à son utilisation

HYTOWEB roduits Phytopharmaceutiques	s et Engrais	Rechercher	NL FR DE EN	
Accueil Produits phytophe	armaceutiques Phytolicence	Engrais Plan de réduction Contact		
Accueil > Produits phytopharmai Consulter autorisations Procédure d'autorisation	Consulter autorisations of Consulter autorisatio	torisations de produits aceutiques		
Usage	Retour		Imprimer PDF	
Petites cultures	ACCURATE 📐	9551P/B		Cliq
Produits spécifiques Recherche	Groupe cible Détenteur de l'autorisation	Usage Professionnel CHEMINOVA AGRO A/S 20.% METSU I EURONLMETHYI		« P[
	Type de formulation Etiquetage	WG (Granulés à disperser dans l'eau) Voir acte d'autorisation (annexe 2)		d'ok
	Nature Autres mentions	Herbicide		l'act
	- SP1: Ne pas polluer l'eau aquatiques, respecter un SPo: Ne pas pénétrer dan complètement sec - La d	i avec le produit ou son emballage SPe3: Pour prot e zone non traitée par rapport aux points d'eau (voir s des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt d see agréée est la plus petite dose qui garantit la meil	téger les organismes • mesures anti-dérive) de pulvérisation ne soit illeure efficacité dans la	pro
	completement sec La di plupart des situations. Ell les situations où le risque diminution de la dose ap la réduction du délai avar Typhlodromus pyri, Chrys huile minérale ou un surf rendement). Complémen l'étiquette: / - P280: Porte récipient dans un centre d	se agrece est la plus pette dose qui garatiti la mei e peut être réduite, sous la responsabilité de l'utilisa de dégâts est faible ou lors de l'utilisation de produi oliquée n'autorise pas l'augmentation du nombre ma et récolte Le produit n'a pas d'effet inacceptable su ioperla carnea, Aleochara bilineata et Poecilus cupre actant en raison du risque de dégâts à la culture (dir ts à l'étiquetage CLP repris en annexe 2: - Co-formula r un équipement de protection des yeux P501: Élin de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.	teure efficacite dans la teur, par exemple dans its en mélange. La aximal d'applications, ni ir Aphidius rhopalosiphi, :us Ne pas ajouter une minution du ants à mentionner sur miner le contenu et le	
	0	·		

Cliquez sur l'icone « PDF » afin d'obtenir l'acte d'agréation du produit



Recherche sur base de la substance active



PHYTOWEB Produits Phytopharmaceutiques et	Engrais Rechercher	NL FR DE EN
Accueil Produits phytopharm	naceutiques Phytolicence Engrais Plan de réduction Contact	
Accueil > Produits phytopharmaceu	tiques > Consulter autorisations de produits phytopharmaceutiques	
Consulter autorisations	Consulter autorisations de produits phytopharmaceutiques	
	Chercher sur la substance active	
Législation	Retour Recommencer	
Petites cultures	la substance active Rechercher	
Produits spécifiques	la substance active substance(s) active(s) choisie(s)	
Recherche		
	la culture Rechercher	
	la culture Nom Latin culture(s) choisie(s)	

Rechercher autorisations

2 Cas de figure:

- Vous ne connaissez
 pas l'orthographe
 exacte de la
 substance active
- Vous connaissez
 l'orthographe
 exacte de la
 substance active

Vous ne connaissez pas l'orthographe exacte De la substance active







Liste complète des substances actives agréées en Belgique



Produits Phytopharmaceutiques et Engrais 1. Sélectionnez la Produits phytopharmaceutiques Accueil substance active voulue en **Consulter autorisations** Procédure d'autorisation cliquant dans le Usage « carré » situé à Législation côté Petites cultures la substance active **Produits spécifiques** la sub tance active Recherche 1,2-DIBROMOETHANE 1,2-DICHLOROETHANE 1.3-DICHLOROPROPENE











Recherche sur base de la substance active





Recherche sur base de la substance active





Culture: pommiers (plein air) (Malus sylvestris)

Délai avant récolte 7 jours Stade d'application Remarque Le premier traitement aura lieu 2 semaines avant la récolte et peut éventuellement être suivi par un deuxième traitement une semaine avant la récolte. Vous obtenez l'ensemble des informations relatives à son utilisation

.....

Cliquez sur l'icone « PDF » afin d'obtenir l'acte d'agréation du produit

Vous connaissez l'orthographe exacte de La substance active









Vous obtenez la liste complète des substances actives contenant la séquence de lettres

 Sélectionnez la substance active en cliquant dans le « carré » situé à côté

I YTOWEB duits Phytopharmaceutiques e	t Engrais Rechercher	NL FR DE
ccueil Produits phytophar	maceutiques Phytolicence Engrais Plan de réduction Con	tact
cueil > Produits phytopharmace	utiques > Consulter autorisations de produits phytopharmaceutiques	
Consulter autorisations Procédure d'autorisation	Consulter autorisations de prophytopharmaceutiques	duits
Usage	Chercher sur la substance active	
Législation	Retour Recommencer	
Petites cultures	la substance active ACIDE	Rechercher
Produits spécifiques	la substance active	s) active(s) choisie(s)
Recherche	1-ACIDE NAPHTYLACETIQUE	
	ACIDE 3-INDOLYLBUTYRIQUE	
	ACIDE ACETIQUE	
	ACIDE ACETIQUE	
	ACIDE BENZOIQUE	
	ACIDE CITRIQUE	
	ACIDE CYANHYDRIQUE	
	ACIDE DELTA-AMINOVALERIANIQUE-BETAINE	Cliquez
		Cirquez
	ACIDE FUMARIQUE	r la flèche
		iu neene











TOWER				NL FR DE EN
IOWEB its Phytopharmaceutiques e	et Engrais	Rechero	cher	Q
eil Produits phytophan	maceutiques Phytolicence	Engrais Plan de réduction	Contact	
il > Produits phytopharmace	utiques > Consulter autorisations d	e produits phytopharmaceutiques		
onsulter autorisations	Consulter au	torisations de r	oroduits	
	phytopharma	aceutiques		
cédure d'autorisation	h			
age	Retour			Imprimer PDF
gislation	CERTIS LATE-VAL	b		
tites cultures		Maler		
	Numéro d'autorisation	7952P/B		
duits spécifiques	Groupe cible	Usage Professionnel		
horsho	Détenteur de l'autorisation	AMVAC NETHERLANDS B.V.		
liercite	Composition	100 g/I 1-ACIDE NAPHTYLACE	TIQUE	
	Type de formulation	SL (Concentré soluble)		
	Etiquetage	Voir acte d'autorisation (annex	(e 2)	
	Nature	Régulateur de croissance		
	Autres mentions			
	- SP1: Ne pas polluer l'eau	avec le produit ou son emballag	ge SPe3: Pour protége	er les organismes
	aquatiques, respecter une	zone non traitée par rapport au	ux points d'eau (voir me	esures de réduction
	du risque) La dose agrée	ée est la plus petite dose qui gar	antit la meilleure effica	cité dans la plupart
	des situations. Elle peut ê	tre réduite, sous la responsabilit	é de l'utilisateur, en for	nction de l'étendue
	des effets recherchés ou o	de la sensibilité variétale. La dim	inution de la dose appl	iquee n'autorise pas

Remarque générale

Culture: pommiers (plein air) (Malus sylvestris)

Délai avant récolte 7 jours Stade d'application Remarque Le premier traitement aura lieu 2 semaines avant la récolte et peut éventuellement être suivi par un deuxième traitement une semaine avant la récolte. Vous obtenez l'ensemble des informations relatives à l'utilisation du produit

.....

Cliquez sur l'icone « PDF » afin d'obtenir l'acte d'agréation du produit





Pour choisir une culture:

 Tapez « % » pour obtenir la liste complète des cultures représentées sur fytoweb

OU

 Tapez les premières lettres de la culture (afin de limiter les erreurs orthographiques) ou le nom complet



Pour choisir une maladie, un ravageur ou une mauvaise herbe:

NI

FR DE EN

Tapez « % » pour obtenir la liste complète des maladies, ravageurs ou mauvaises herbes représentés sur fytoweb

OU

Tapez les premières lettres de la maladie, du ravageur ou des mauvaises herbes (afin de limiter les erreurs orthographiques) ou le nom complet 2











Contact

Rechercher

Rechercher

lture(s) choisie(s)

FR DE EN

Q











A quel groupe d'utilisateurs appartenez vous ?

- Professionnels
- Utilisateurs amateurs

Vous obtenez ainsi la liste complète des produits commerciaux agréés en Belgique pour le couple culture/ravageur et le groupe cible sélectionnés

Sélectionnez un produit commercial



BELPATAT

Numéro d'autorisation	1059G/P
Composition	250 g/I MANDIPROPAMIDE
Délai avant récolte	3 jours
Mode d'usage	

Maladies/Ravageurs/Mauvaises herbes	Dose	Stade de l'application	Remarque
mildiou (Phytophthora infestans)	6 ml/10 l eau pour 100 m ² . 1-6 applications à intervalle de 7 jours si la maladie est déjà présente ou si le risque d'attaque est élevé. 1-6 applications à intervalle d'au moins 2 semaines ou plus si le risque d'attaque est faible ou la maladie absente.		

CUPREX GARDEN





NL FR DE EN PHYTOWEB Vous obtenez Rechercher Q Produits Phytopharmaceutiques et Engrais l'ensemble des Accueil Produits phytopharmaceutiques Phytolicence Engrais Plan de réduction Contact informations Accueil > Produits phytopharmaceutiques > Consulter autorisations de produits phytopharmaceutiques relatives à son Consulter autorisations de produits Consulter autorisations phytopharmaceutiques utilisation Procédure d'autorisation Retour Imprimer PDF Usage Législation CUPREX GARDEN Petites cultures Numéro d'autorisation 10130G/B Produits spécifiques Groupe cible Usage Amateur Cliquez sur l'icone Détenteur de l'autorisation Industrias Quimicas del Vallés S.A. Recherche Composition 50 % OXYCHLORURE DE CUIVRE (exprimé en CU) « PDF » afin Type de formulation BG* sachets hydrosolubles contenant un WG Etiquetage Voir acte d'autorisation (annexe 2) d'obtenir Nature Fongicide Autres mentions l'acte d'agréation du - SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau (voir mesures anti-dérive). - SPo: Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec. - Les espèces et variétés de plantes produit ornementales susceptibles d'être traitées avec ce produit sont citées sur l'étiquette sous la responsabilité du détenteur de l'agréation. - Emballage autorisé : flacon HDPE avec max. 400g de produit en sachets hydrosolubles. - SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

> Compléments à l'étiquetage CLP repris en annexe 2: - Co-formulants à mentionner sur l'étiquette: / -P280: Porter des gants de protection. - P501: Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de

Remarque générale

collecte des déchets dangereux ou spéciaux.



Un produit est-il encore agréé ?







Un produit est-il encore agréé ?







Consulter agréations retirées



Cliquez sur « Consulter autorisations »

PHYTOWEB Produits Phytopharmaceutiques et Engrais		NL FR DI	Q
Accueil Produits phytopha	rmaceutiques Phytolicence Engrais Plan de r	éduction Contact	
Accueil > Produits phytopharmac	Consulter autorisations de produits phytopharma	eutiques	
Consulter autorisations	phytopharmaceutiques	i i i i i i i i i i i i i i i i i i i	
Usage	Rechercher autorisations	Sommaires	
Législation	• Nom ou numéro du produit	Nouvelles autorisations	2. Cliquez su
Petites cultures	Substance active Culture	 <u>Commerce parallèle</u> <u>Autorisations retirées</u> (<u>delais pour</u> 	« Autorisati
Produits spécifiques	 <u>Maladie/ravageur/mauvaises herbes</u> <u>Nature du produit</u> 	<u>utilisation de stocks</u> (.xls)) • <u>Détenteurs d'autorisation</u>	retirées »
	<u>Type de formulation</u>	<u>Substances de base</u>	







Consulter agréations retirées



				NL FR DE EN	
UVVEB ts Phytopharmaceutiques e	t Engrais		Rechercher		
eil Produits phytophan	maceutiques Phytolicence	Engrais Plan de r	éduction Contact		
eil > Produits phytopharmaceu	tiques > Consulter autorisations	de produits phytopharmac	eutiques		
onsulter autorisations	Consulter au	utorisations	s de produit	S	
rocédure d'autorisation	phytopharm	naceutiques	5		
	Retour			Excel Imprimer	
sage					
égislation	Autorisations retirées	s entre le 1/1/2014 e	et le 12/4/2016		
etites cultures	Groupe cible	Faites un choix	T		
roduits spécifiques	Produit commercial	Numéro d'autorisation	La substance active	Détenteur de Date de l'autorisation retrait	
lecherche	ACOMAC	9804P/B	GLYPHOSATE	CP AGRO 19/12/2014 (IRELAND) PYT LTD	
	ADDIT	9993P/B	HUILE DE COLZA	KOPPERT B.V. 26/08/2015	
	AGIL 100 EC	9519P/B	PROPAQUIZAFOP	AAKO B.V. 30/11/2015	
	AGRICHIM BENTAZON	8059P/B	BENTAZONE	AGRICHEM BV 02/06/2014	
	ALLEGRO	8817P/B	EPOXYCONAZOLE KRESOXIM-METHYL	BASF BELGIUM 31/10/2014 COORDINATION CENTER COMM. V.	
	ARIETTA	9675P/B	TOPRAMEZONE	BASF BELGIUM 30/04/2015 COORDINATION CENTER COMM. V.	
	AVISO WG	8613P/B	CYMOXANIL METIRAME	BASF BELGIUM 05/07/2014 COORDINATION CENTER COMM. V.	
	BAYFIDAN SPECIAL	9047G/B	TRIADIMENOL	BAYER 31/08/2015 CROPSCIENCE N.V./S.A.	
	RAVTHROID EC 050	7/33D/B	CVELUTHRINE	ADAMA 31/10/2015	

Si le produit est dans la liste, son agréation a été retirée

Mais est-il encore utilisable ?









Consulter agréations retirées



	1	2	3	4	5
	Handelsproducten / Produits commerciaux	Uiterste datum van op de	Uiterste datum	Uiterste datum gebruik /	
		markt brengen door de	verhandeling en opslag	Date limite d'utilisation	
		erkenningshouder / Date	/ Date limite de		
		limite de mise sur le	commercialisation et de		
		marché par le détenteur	stockage		
1		de l'agréation			
47	SWING GOLD (9465P/B)	1/06/2015	1/12/2015	1/12/2016	
48	SOLEEDA (9860P/B)	1/06/2015	1/12/2015	1/12/2016	
49	OPUS (8472P/B)	1/06/2015	1/12/2015	1/12/2016	
50	YAK (10075P/B)	30/06/2015	31/12/2015	31/12/2016	
51	THUNDERBIRD 680 (10078P/B)	30/06/2015	31/12/2015	31/12/2016	
52	INFLUX (9425P/B)	1/08/2015	1/02/2016	1/02/2017	
53	TANAGRA (9628P/B)	31/05/2015	30/11/2015	30/11/2016	
54	ARAMO (9281P/B)	31/05/2015	30/11/2015	30/11/2016	
55	COMPO FLORANID ONKRUID-HERBICIDE (8896G/B)	20/04/2016	20/10/2016	20/10/2017	
56	FLORANID GAZON + HERBICIDE (9927P/B)	20/04/2016	20/10/2016	20/10/2017	
57	CALYPSO GARDEN (10070G/B)		1/07/2017	1/07/2018	
58	NUPRID 70WS (9761P/B)	31/01/2016	31/07/2016	31/07/2017	
59	CELMITRON 70% WG (9762P/B)			27/01/2016	
60	AGRICHIM ETHOFUMESAAT/FENMEDIPHAM 95/100 EC (9172P/B)		31/07/2016	31/07/2017	
61	INSIGNIA	16/03/2016	16/09/2016	16/09/2017	
62					
63					

Vous obtenez une liste reprenant l'ensemble des produits retirés du marché ainsi que leurs délais de vente et d'utilisation





Si des questions persistent quant à l'utilisation du site Phytoweb, n'hésitez pas à prendre contact avec nous.

Comité régional PHYTO

CORDER asbl

Croix du Sud 2, boîte L7.05.03

1348 Louvain-la-Neuve

Tél: 010/47 37 54 <u>www.crphyto.be</u> crphyto@uclouvain.be